

Procès-verbal du Conseil Municipal du 27 janvier 2025

Présents : C. THOMAS - C. BASTIER - F. SEIGNOUREL DE PASTORS - C. VISTE - I. LE BOULAIRE - V. BAUDE-TOUSSAINT - L. MOULARD - D. BAGOT FLAUZAC - M. WULLAERT - I. BUFFET-PICHON - A. VAL - F. PIBAROT - N. ABBAL - N. ROUQUAIROL - G. CAVAILLÉ - G. LAMBERT - D. BERNARDIN - A. BUIL - J.-P. FIORA - C. CUENI - J.-E. RUBIO - D. LAGRIFFOUL - C. BOUCHE

Mandat : V. FRYDER-AMÉE à V. BAUDE-TOUSSAINT

Absents excusés : B. GRYNFELTT - A. HERNANDEZ - E. TOURRETTE

Secrétaire de séance : Mme Lyliane MOULARD est élue à l'unanimité secrétaire de séance.

I. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 9 décembre 2024

Le point I est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI)

II. Imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 €

Mme F. SEIGNOUREL DE PASTOR donne lecture de la note explicative de synthèse et précise que cette délibération concerne les investissements pour du petit matériel principalement.

Le point II est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

III. Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des transferts de charges (CLETC) du 25 novembre 2024

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que ce rapport de la CLETC concerne le théâtre des variétés, annexe du conservatoire de Béziers. Le rapport prend en compte les différents équilibres inhérents à cette opération.

Arrivée en séance à 18h36 de M. C. VISTE.

Le point III est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IV. Caisse d'Allocations Familiales - Avenant à la convention d'objectifs et de financement - Subvention séjours de vacances

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que cet avenant acte le changement du mode de calcul de ladite subvention.

Le point IV est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

V. Relais petite enfance - Approbation de la nouvelle convention portant mise en commun du service - Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

Mme V. BAUDE-TOUSSAINT donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit d'un accord de principe. Mme D. LAGRIFFOUL se demande si les assistantes maternelles ont toujours un local pour se réunir. M. le Maire indique que les réunions se faisaient au Campotel. Mme C. CUENI explique que la MJC accueille les activités motrices.

M. le Maire indique que Mme V. FRYDER - AMÉE doit faire un point avec le relais Petite enfance pour le prochain Conseil Municipal.

Le point V est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

VI. Rapport d'activités 2022-2023 des services de la Communauté d'Agglomération Béziers Méditerranée

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse et indique qu'il s'agit du rapport de l'année précédente, consultable sur le site de l'Agglomération. M. le Maire précise que ce document, réalisé en interne, propose une vision claire et globale. A titre d'exemple on peut remarquer que le nombre d'autorisations d'urbanisme traitées est en baisse sur la période 2022 - 2025. Baisse qui s'explique de par les taux d'emprunts actuels, les nouvelles normes toujours plus drastiques et les coûts de la construction en nette hausse. En ce qui concerne la médiathèque André Malraux (MAM), celle-ci « ronronne » depuis quelques années, néanmoins nous pouvons noter une augmentation du nombre de prêts de livres. On peut noter aussi une augmentation d'un tiers d'étudiants sur Béziers d'ici deux ans.

Certains points doivent être améliorés, comme les pistes cyclables et cheminements piétons.

Mme C. CUENI fait une remarque sur le délai d'un an pour réaliser ce rapport 2022-2023.

M. C. VISTE explique que ce rapport a été présenté à l'été 2024 à l'Agglomération pour un passage ensuite au Conseil Communautaire.

Le conseil municipal prend acte du point VI.

VII. Cession des parcelles AE 461, AE 714, AE 715, AE 716, AE 717, AE 718 et AE 719 d'une contenance totale de 245 m² - Rue Georges Brassens

M. le Maire donne lecture de la note explicative de synthèse.

Mme D. LAGRIFFOUL demande la destination de ce terrain.

M. le Maire indique que c'est pour permettre l'accès aux terrains qui se trouvent en contrebas acquis par GGL.

Mme C. CUENI fait remarquer que l'on remet en cause une délibération ; il y avait une procédure.

M. le Maire précise que le recours portait sur la 2^e délibération concernant ces terrains. Face à cette situation de blocage, une médiation a été proposée et a abouti. Ce qui permet aujourd'hui de présenter cette délibération.

Mme I. BUFFET PICHON demande si les terrains ont été désaffectés.

M. le Maire répond par l'affirmative.

Le point VII est approuvé à la majorité par le conseil municipal. (2 abstentions : I. BUFFET PICHON - C. CUENI).

VIII. Demande de subvention au titre de la DETR 2025 - Projet d'équipement sportif Pumptrack

M. N. ROUQUAIROL donne lecture de la note explicative de synthèse et indique que ce projet d'équipement sportif, en accès libre, comprendra deux pistes : une pour débutants et une pour confirmés. Il précise également que l'installation se situera parc Bel Ami et que le montant des travaux est d'environ 230 000 € TTC. M. A. VAL demande si des bancs seront installés à l'intention des accompagnants. M. N. ROUQUAIROL précise que seront créés de petits espaces conviviaux offrant des bancs et des tables de pique-nique.

Mme B. DAVOISE précise que l'aménagement paysager sera fait en régie.

Mme D. LAGRIFFOUL précise que cette installation devra faire l'objet d'une surveillance à partir de 22h.

Le point VIII est approuvé à l'unanimité par le conseil municipal.

IX. Compte-rendu de la délégation L2122-22 du code général des collectivités territoriales

M. le Maire donne lecture des décisions suivantes :

| | | |
|------------|------------|---|
| DC2024-040 | 05/12/2024 | DÉCISION N° 1 DE VIREMENT DE CRÉDITS |
| DC2024-041 | 06/12/2024 | CONTRAT MACHINE À AFFRANCHIR - PITNEY BOWES |
| DC2024-042 | 10/12/2024 | EXTENSION ÉCOLE JEAN MOULIN - LOT 2, 4 ET 8 |

X. Questions diverses

Courrier de M. FAURÉ

M. le Maire rappelle le courrier adressé par M. FAURÉ à l'ensemble des élus et transmis dans leurs casiers à la Mairie. Sa demande concerne un plan d'alignement individuel sur le Chemin du Mas de Bouran. Des visites sur le terrain ont montré de nombreuses incohérences sur l'ensemble de la rue comme une bouche d'incendie sur le terrain de M. FAURÉ. Il était important d'identifier tous les désordres qui sont très anciens, ce qui a nécessité le travail d'un géomètre. Une rencontre avec M. FAURÉ est à programmer.

Travaux rue de l'Égalité et rue des Baumes

Des travaux sur les réseaux d'eaux usées sont actuellement effectués par l'Agglo. Mme C. CUENI demande quel est l'objectif. M. le Maire répond qu'avant toute requalification de ces rues, il est nécessaire de s'assurer du bon état des réseaux souterrains. Il précise que pendant les travaux, il y aura toujours un débouché pour la Place du Marché, soit par la rue des Baumes, soit celle de l'Égalité. Les travaux consisteront à créer une partie roulage en enrobé et des pavés sur les côtés. De la végétalisation est prévue et on en proposera même en pied d'immeuble pour les particuliers.

Samedi 1^{er} février 2025

- Apéro Polar à 18h30 à la médiathèque et rencontre avec l'auteur Danielle THIÉRY, première femme commissaire divisionnaire de l'histoire de la police française.
- Concert hommage à Régis BLANC à la Parenthèse à 20h30 - Intégralité de la recette reversée à la « Ligue contre le cancer ».

Chemin du verger

Mme D. DAVOISE indique que deux esquisses seront présentées. Ce chemin présente des problèmes hydrauliques par rapport au ruissellement des eaux de pluie.

M. le Maire indique que l'aménagement concerne aussi la sécurité des piétons.

La séance est levée à 19h16.

Christophe THOMAS
Maire

Lyliane MOULARD
Secrétaire de séance

